

# Dispositifs d'enseignement spécialisé dans les écoles professionnelles

## Rapport d'activité 2024-2025

---

Lausanne, novembre 2025

Editorial .....	3
Missions et objectifs de l'enseignement spécialisé dans les écoles professionnelles .....	5
Données chiffrées .....	6
Prestations et publics-cibles .....	6
Collaborations et origine des demandes .....	7
Prestations adressées aux personnes en formation .....	8
Profil des personnes en formation présentant des besoins particuliers .....	10
Prestations adressées au corps enseignant .....	11
Prestations adressées aux réseaux internes et externes .....	13
Amélioration continue des dispositifs .....	14
Perspectives de développement .....	15
L'équipe des REFDES .....	17

## Éditorial

En 2018, un projet pilote d'enseignement spécialisé a été initié à l'École professionnelle de Montreux (EPM) dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)<sup>1</sup>. Ce projet s'inscrivait dans la continuité de la mission de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEp), consistant à « Ouvrir à toutes et à tous les perspectives d'un projet personnel et professionnel en vue de conduire le plus grand nombre à l'obtention d'un titre de formation postobligatoire reconnu ».

La pédagogie spécialisée apparaissait, en effet, comme une voie particulièrement prometteuse pour garantir une certaine continuité avec les moyens déployés à l'école obligatoire. D'une part, elle visait à soutenir les personnes en formation rencontrant des difficultés dans leur parcours et, d'autre part, à accompagner et épauler le corps enseignant face à une diversité des profils d'apprenties et d'apprentis, en regard d'exigences de formation élevées et incompressibles.

Dans un contexte de déploiement progressif, à la rentrée 2021, deux écoles professionnelles bénéficiaient de ce nouveau soutien. Dès août 2022, six écoles ont également pu en disposer pour un effectif de cinq personnes, représentant 4.5 emplois à plein temps (EPT). Ce développement se poursuit en 2023-2024, pour atteindre huit écoles professionnelles et couvrant ainsi onze sites de formation. L'ensemble des professionnelles et professionnels dédiés à cette fonction, nommés actuellement *Référentes et référents du dispositif d'enseignement spécialisé* (REFDES) représente aujourd'hui un total de 5.45 emplois à plein temps (EPT), de huit personnes.

<sup>1</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sesaf/LPS/LPS\\_417\\_31.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/LPS/LPS_417_31.pdf)

Le présent rapport, premier de cette prestation pour l'ensemble des écoles concernées, expose les missions et les objectifs de l'enseignement spécialisé au Secondaire II avant de proposer une analyse chiffrée des activités menées tout au long de l'année scolaire 2024-2025. Il se conclut par un état des lieux des enjeux actuels et perspectives à venir.

Pour l'équipe de référentes des dispositifs d'enseignement spécialisé (REFDES),  
Regula Delacrausaz, REFDES et Isabelle Thorens, responsable des REFDES

# Missions et objectifs de l'enseignement spécialisé dans les écoles professionnelles

Ci-après, un descriptif des missions et objectifs.

- **Coordonner la mise en œuvre d'un dispositif** en participant activement aux réflexions stratégiques et pédagogiques de l'école, en prenant en compte les fonctionnements singuliers, les défis et enjeux locaux. Il s'agit de faire des propositions pour installer des processus efficaces autour du soutien au corps enseignant et aux élèves à besoins particuliers.
- **Dispenser et proposer soutien, informations et conseils au corps enseignant** pour toutes les questions relatives aux difficultés d'apprentissage des personnes en formation, les troubles spécifiques et l'accompagnement de ceux-ci en classe, ainsi que pour la gestion de classe. Par exemple, par des espaces d'échanges de pratiques, des outils méthodologiques et des apports théoriques.
- Finalement, **dispenser un soutien, individuel ou collectif, pour les personnes en formation** afin de les soutenir dans l'obtention d'un titre reconnu du Secondaire II. Il peut s'agir d'une observation en classe ; d'un entretien individuel afin d'évaluer les besoins de la personne en formation ; de faciliter certaines démarches comme l'accès à un bilan diagnostique ou à certaines mesures de soutien extérieures à l'école. Par ailleurs, un suivi peut être également dispensé en individuel ou en collectif, sous la forme d'un soutien méthodologique par le biais de stratégies d'apprentissage.

## Données chiffrées

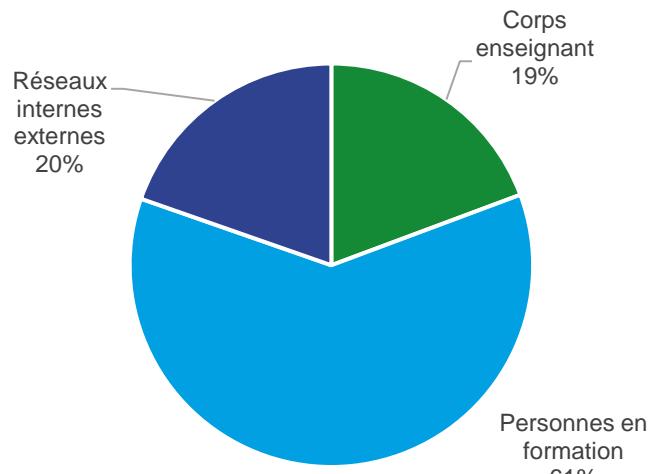
Les données présentées dans ce rapport sont quantifiées en nombre de prestations réalisées.

### Prestations et publics-cibles

En dehors des activités liées au développement de la fonction, 2122 **prestations** ont été délivrées par huit enseignantes spécialisées.

Ces prestations s'adressent à **trois publics-cibles** distincts.

- **Personnes en formation** : toutes les personnes en cours de formation au sein des écoles professionnelles du Canton, tous niveaux et filières confondus.
- **Corps enseignant** : toute personne impliquée directement dans l'enseignement, toutes fonctions confondues.
- **Réseaux internes et externes** : l'ensemble des structures existantes dans le champ de la formation postobligatoire pour soutenir et accompagner de manière globale les trajectoires des personnes en formation dans les écoles professionnelles.



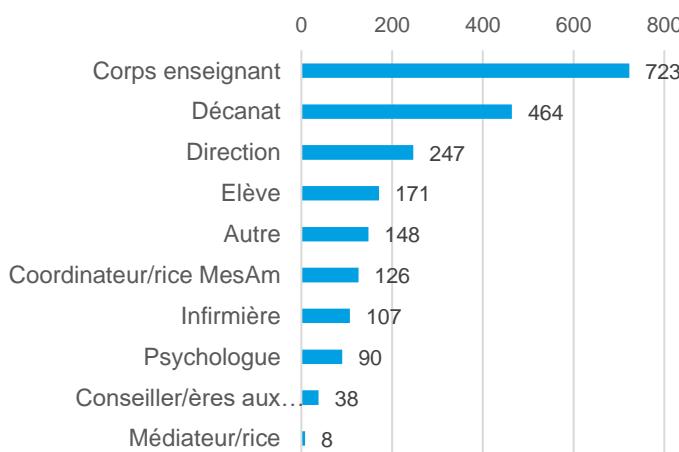
Les réseaux internes sont composés de diverses personnes ressources présentes au sein des écoles professionnelles : les infirmières et infirmiers scolaires, les médiatrices et médiateurs, les psychologues en milieu scolaire, les aumônières et aumôniers, les conseillères et conseillers aux apprenties et apprentis, ainsi que les commissaires d'apprentissage.

Deux entités présentes au sein des écoles professionnelles concourent à promouvoir la collaboration entre les personnes-ressources : d'une part, le Groupe Ressources, dédié à la réflexion et à l'accompagnement interdisciplinaire des situations complexes et, d'autre part, une équipe chargée de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS), responsable de la mise en œuvre de projets en santé communautaire.

Les réseaux externes, sans être exhaustifs, sont le plus souvent constitués de partenaires tels qu'Andiamo<sup>2</sup> (Office de l'assurance invalidité Vaud - OAI-VD), Accompagnement en entreprise (AccEnt)<sup>3</sup>, Forjad (Proja)<sup>4</sup>, Coach App<sup>5</sup> (GPA) et leurs prestataires respectifs.

## Collaborations et origine des demandes

L'ensemble des professionnels est demandeur de plusieurs formes d'échanges et de soutien, ancrés sur leurs activités respectives, ou directement sur les besoins des personnes en formation. Le corps enseignant, les décanats et les directions sont les premiers interlocuteurs et partenaires des prestations proposées au sein des écoles.



Les élèves directement, les coordinatrices et coordinateurs MesAm ou encore les autres fonctions ressources au sein des établissements (les infirmières et infirmiers scolaires, psychologues scolaires, médiatrices et médiateurs scolaires) constituent également une part

<sup>2</sup> <https://aivd.ch/andiamo/>

<sup>3</sup> <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/aides-assurances-sociales/prestations-sociales/cvaj-accompagnement-entreprise.html>

<sup>4</sup> <https://www.vd.ch/formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop/forjad>

<sup>5</sup> <https://formation-apprentis.ch/coachapp/>

importante des collaborations autour des personnes en formation. La catégorie « autre » se compose de différents professionnels, dont les coachs mandatés par l'OAI, la référente du numérique aidant, ainsi que d'autres membres des réseaux internes et externes.

## Prestations adressées aux personnes en formation

Le soutien individuel et

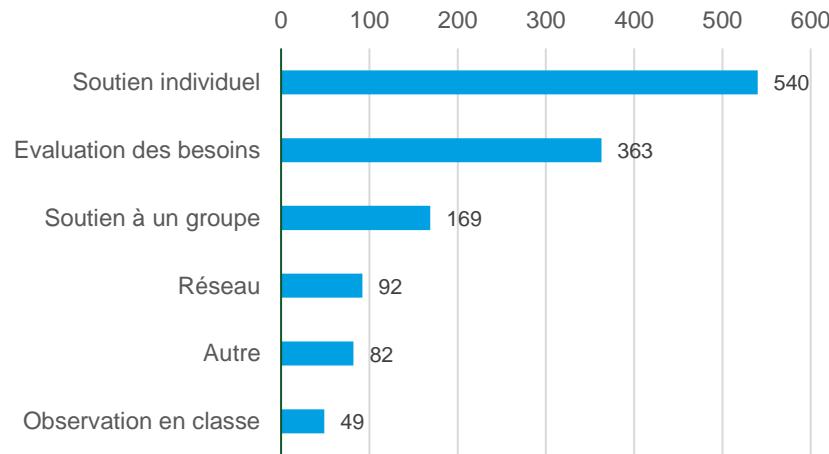
l'évaluation des besoins sont

largement les prestations les plus sollicitées par les personnes en formation ou par leur entourage scolaire ou extra-scolaire. Ces interventions visent à soutenir les compétences nécessaires à la formation initiale, par exemple sur le plan des compétences

organisationnelles et méthodologiques ou des stratégies d'apprentissage. Cet appui pédagogique permet notamment de contribuer à la prévention, par une forme de dépistage précoce, des ruptures de formation.

Le travail en réseau favorise l'accompagnement global des personnes concernées, en coordination avec les partenaires internes et externes impliqués. Il est fréquemment mobilisé au sein des écoles.

Le soutien à un groupe se concrétise notamment par des ateliers proposés de manière facultative ou inscrits à l'horaire, en fonction des besoins. Des ateliers sur la gestion du stress ont notamment été proposés dans plusieurs écoles, et co-animés avec d'autres spécialistes de leurs domaines de compétences. Différents ateliers personnalisés ont aussi vu le jour sur



des thèmes tels que l'organisation des révisions, la mémorisation et l'attention, la prise de notes.

Lorsque l'observation en classe s'avère pertinente pour compléter la prise d'information, la grande majorité des enseignantes et enseignants se montre ouverte et disponible. De plus, les membres du corps enseignant prennent le temps d'observer et de consigner leurs observations ce qui suffit, la plupart du temps, au démarrage d'une prise en charge individuelle.

#### **Exemple de demande de suivi**

**Demande :** une jeune apprentie en 2<sup>e</sup> année, en formation dual, suivie par Andiamo et présentant un trouble de l'attention avec hyperactivité (TDA/H), demande un rendez-vous pour un point de situation.

**Intervention et suivi :** l'apprentie souhaite progresser dans la gestion de ses oubli récurrents qui surviennent à l'école, au travail et dans sa vie personnelle. Nous faisons le point sur les stratégies d'apprentissage déjà testées et évaluons leur efficacité.

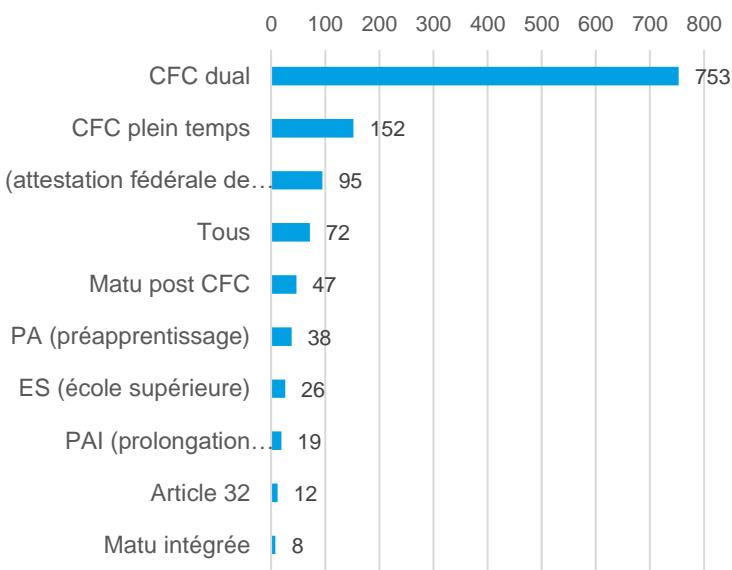
Lors d'un deuxième, puis d'un troisième rendez-vous, nous expérimentons deux nouvelles stratégies qui semblent l'intéresser. La première consiste en un exercice de gestion mentale projective visant à créer un scénario composé d'images mentales, favorisant ainsi la mémorisation. La seconde repose sur la mobilisation de rappels extérieurs, qu'ils soient numériques ou humains, afin de ne plus dépendre uniquement de sa propre mémoire.

Quelques échanges par SMS accompagnent ces essais, et des progrès sont constatés. Peu à peu, l'apprentie retrouve confiance en sa capacité à s'améliorer dans ce domaine.

## Profil des personnes en formation présentant des besoins particuliers

La majorité des prestations destinées aux personnes en formation concerne la voie du certificat fédéral de capacité (CFC) en mode dual, ce qui reflète le modèle de formation prédominant dans le Canton. Elle est suivie par la voie CFC à plein temps, tandis que la voie attestation fédérale de capacité (AFP) est également significativement représentée.

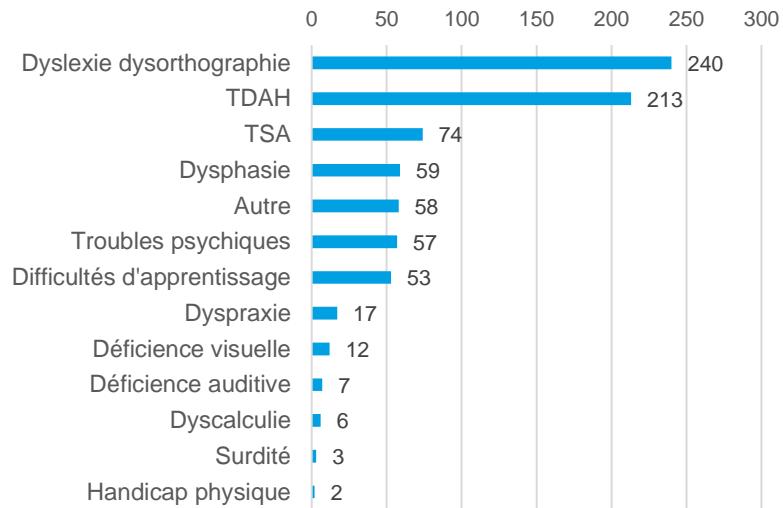
En revanche, le nombre limité d'interventions auprès des préapprenties et préapprentis s'explique probablement par le solide accompagnement déjà offert au sein des écoles concernées, ainsi que par la petite représentativité de ce groupe à l'échelle cantonale.



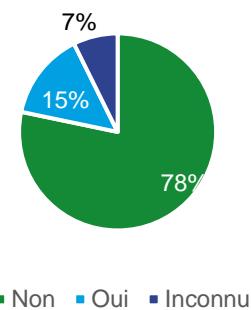
Les personnes en formation présentent des parcours et des besoins variés, et certaines rencontrent des difficultés liées à l'apprentissage. Bien qu'aucun critère d'exclusion ne limite l'accès à un accompagnement, il apparaît pertinent de documenter précisément les situations où ces difficultés sont associées à un trouble ou à une déficience.

Les données disponibles montrent une forte prévalence des troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dysorthographie, dyscalculie), suivis par les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) et les troubles du spectre de l'autisme (TSA). D'autres types de difficultés, comme la dyspraxie, les atteintes physiques, les déficiences auditives et visuelles sont également représentées.

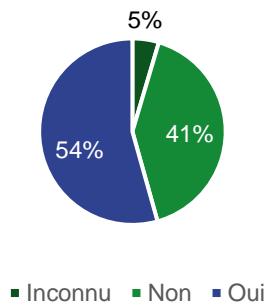
Enfin, la part des difficultés non identifiées ou « autres » souligne la diversité des situations rencontrées et l'importance de réponses adaptées et ciblées. Elle met aussi en évidence la difficulté, tant organisationnelle que financière, à avoir accès à une démarche diagnostique tardive lorsqu'elle s'avère encore nécessaire.



Parmi les personnes en formation bénéficiant du dispositif, nous constatons que seuls 15% des élèves rencontrés durant la période donnée sont au bénéfice d'une **mesure AI** (*Andiamo*, le plus souvent).



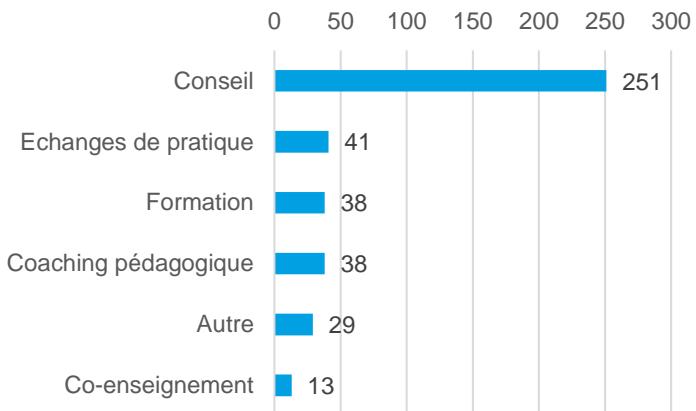
Un peu plus de la moitié des personnes en formation concernées bénéficient de **mesures d'aménagement**<sup>6</sup> (MesAm).



<sup>6</sup> Les mesures d'aménagement (MesAm), aussi nommées *mesures compensatoires*, sont destinées à atténuer les désavantages liés à un trouble.

## Prestations adressées au corps enseignant

Le conseil représente une part majoritaire des prestations adressées aux enseignantes et enseignants. Par ailleurs, l'accompagnement personnalisé, sous forme de coaching pédagogique, de recommandations professionnelles ou d'échanges de pratiques, répond à des besoins réels.



La prestation de formation répond en général à un besoin spécifique et ponctuel, voire à un projet élaboré avec le Conseil de direction de l'établissement.

Le co-enseignement est actuellement la prestation la moins sollicitée, probablement en raison des spécificités des disciplines enseignées, mais également des défis organisationnels qu'implique une telle approche.

### Exemple de prestations combinées

**Situation :** un enseignant nouvellement arrivé dans l'école se retrouve face à une classe très bruyante : le groupe classe semble difficile à mobiliser, plusieurs élèves utilisent une partie du temps d'enseignement pour se plaindre du fonctionnement de la formation, de la dynamique de classe et du corps enseignant.

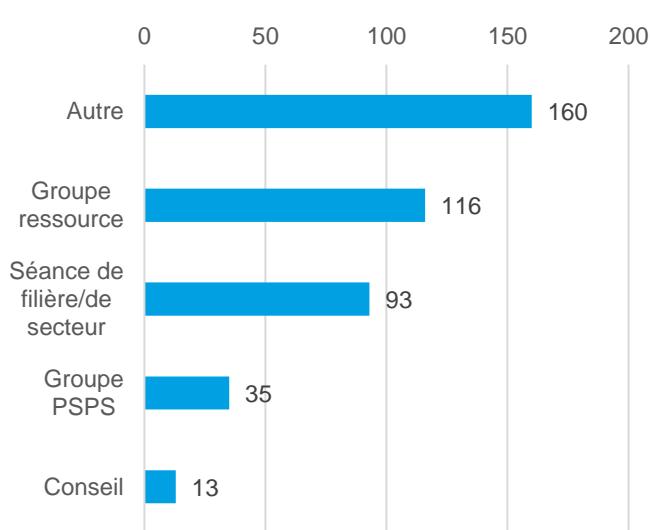
**Demande de l'enseignant :** comment augmenter le niveau d'engagement des élèves de cette classe, tout en tenant compte des doléances et des besoins exprimés ?

Après plusieurs moments d'échange et de visites en classe, un travail en coanimation et des débriefings ponctuels permettent de travailler sur plusieurs pistes : le plan de classe évolutif, proposé par l'enseignant, sur lequel les élèves sont amenés à donner leur avis après quelques semaines de test ; le règlement de classe participatif pour élaborer un fonctionnement respectant un maximum des besoins exprimés ; les attentes explicites et, pour finir, les feedbacks clairs et suivis de conséquences anticipables si nécessaire. La classe se remobilise petit à petit, et l'enseignant retrouve de l'espace pour exercer sa pédagogie et enseigner sa branche.

## Prestations adressées aux réseaux internes et externes

Les prestations adressées aux **réseaux internes** visent à améliorer la prise en charge des personnes en formation en renforçant la collaboration avec les autres ressources existantes au sein de l'établissement, ainsi qu'avec les filières métiers. On constate que la majorité des prestations délivrées aux réseaux s'effectuent à l'interne des écoles (Groupe Ressources et PSPS).

Pour les **réseaux externes**, les prestations peuvent impliquer des structures ou entités spécifiques, telles que la Cellule Interservices II<sup>7</sup> (CIS II), l'AI ou d'autres structures spécialisées. La catégorie « Autre » témoigne de la fréquence et de la diversité des contacts entretenus avec les partenaires du réseau de formation élargi.



### Demande de réflexion interdisciplinaire par le réseau interne de l'école

Une infirmière scolaire du site est en entretien avec un jeune apprenti qui vient faire soigner une légère blessure au doigt. Après quelques questions de routine posées par l'infirmière, le jeune explique qu'il n'a pas vraiment « mal ou doigt » mais plutôt « mal à l'apprentissage ». Cette professionnelle de la santé y voit une possibilité de prise de relais immédiate. Elle mentionne la présence dans l'école d'une référente du dispositif de l'enseignement spécialisé, décrit cette fonction en quelques mots et propose à l'apprenti une prise de contact directe. Le jeune accepte. Installée quelques bureaux plus loin, la référente est disponible à ce moment-là. Elle rejoint l'entretien, les présentations sont rapidement faites et le relais est pris. La suite de la prise en charge concernera des aspects de formation et sera rapide et efficace grâce à ce vecteur de collaboration bien rôdé.

<sup>7</sup> <https://www.vd.ch/def/dgep/cellule-interservices-ii-enseignement-postobligatoire>

## Amélioration continue des dispositifs

Les actions contribuant au développement et à la mutualisation des pratiques et des postures professionnelles sont essentielles pour l'amélioration continue des dispositifs et leur développement en fonction des besoins évolutifs du terrain. Il s'agit par exemple de la réalisation de mandats transverses, de groupes de travail autour d'une thématique spécifique, ou encore de séances de coordination et d'intervision autour des pratiques de terrain.

Deux mandats transverses particulièrement significatifs ont été réalisés :

- l'organisation d'une matinée thématique sur « la mémorisation : l'éclairage des neurosciences » dans les locaux de l'ETML, qui a rassemblé quelque huitante professionnels de toutes les écoles postobligatoire du Canton ;
- un projet d'harmonisation des prestations d'enseignement spécialisé ayant débouché sur la création d'un référentiel de prestations. Ce dernier est accessible à la demande.

Durant cette année, sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des écoles professionnelles (CDEP) et de la Direction de l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC), deux groupes de travail (GT) ont bénéficié de l'expertise de l'une des REFDES. Il s'agit du GT sur les MesAm, ainsi que du GT Numérique aidant.

## Perspectives de développement

Grâce aux échanges d'équipe et à la mutualisation des compétences, plusieurs pistes ont été identifiées pour répondre efficacement aux besoins rencontrés par les différents publics-cibles.

Pour le **corps enseignant**, il serait pertinent d'harmoniser certaines réponses souvent sollicitées. Plusieurs initiatives sont en discussion dans cette perspective, notamment en ce qui concerne le partage des ressources et l'amélioration de la diffusion des outils au sein des établissements. En parallèle, il demeure essentiel de maintenir un accompagnement personnalisé afin d'assurer des réponses adaptées et flexibles, en tenant compte des contraintes et particularités de chaque établissement.

Pour les **personnes en formation**, une réflexion est en cours afin de clarifier les contours du soutien individuel. Cela inclut des critères d'accès clairs et partagés à cette prestation afin d'assurer une allocation optimale des ressources pour répondre aux besoins tout en garantissant la qualité, la cohérence et l'équité à l'échelle inter-écoles. Par ailleurs, divers projets ciblant un **groupe de personnes en formation** ont été testés avec succès sur différentes écoles.

En ce qui concerne les collaborations avec nos partenaires des **réseaux internes et externes**, le renforcement du travail en réseau et l'entretien d'une culture collaborative autour des personnes en formation sont deux pistes à entretenir en permanence. En effet, une démarche coordonnée permet d'assurer une meilleure intervention auprès des personnes concernées.

Concernant le **développement des pratiques propres à la fonction de référente et référent des dispositifs en école professionnelle**, il apparaît que l'intervision, la supervision et la formation continue constituent des leviers importants pour soutenir l'efficacité et la pérennité des dispositifs.

Pour terminer, l'annonce au printemps 2025 de la création d'une unité « Ressources et prévention » au sein de la DGEp positionne et rend visible le travail des personnes ressources, notamment celui des REFDES. Cette unité devrait favoriser la mise en œuvre de conditions-cadre permettant une amélioration continue des pratiques.

# L'équipe des REFDES

## Répartition 2024-2025 dans les écoles professionnelles :

**CEPM**, Morges : Claire-Lise Pellaton-Wolker

**EPM**, Montreux : Mélanie Cardinaux

### **CPNV** (multisites) :

- Lausanne : Marie-Laure Zobrist
- Sainte-Croix et Yverdon-les-Bains :  
Marie Holland
- Payerne et Yverdon-les-Bains :  
Isabelle Thorens

**EPSIC**, Lausanne : Fiona Mamin

**ESSanté** : Marion Meylan

**ERACOM**, Lausanne : Regula  
Delacrausaz

**EPCL**, Lausanne : Marion Meylan

**ETML**, Lausanne : Regula Delacrausaz